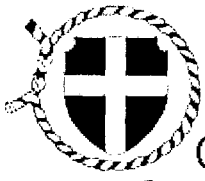


Confignon, le 18 février 2011

DCTI
Direction générale de l'aménagement du territoire
Service Projet d'agglomération
Rue David Dufour 5
Case postale 224
1211 Genève 8



Commune de Confignon

Mairie et Secrétariat
Case postale 18
Chemin de Moulaz 2
1232 Confignon
Tél. 022 850 93 93
Fax 022 850 93 92

info@confignon.ch
www.confignon.ch

Confignon

Affaire traitée par : CA/MR
m.rodriquez@confignon.ch

Concerne : Remarques / Observations Rapport PACA Cahier no 41-1

La commune a bien reçu le rapport du plan de synthèse du PACA Bernex/Plaine de l'Aire Saint-Julien et vous en remercie. En vue du COPIL qui aura lieu le 18 mars prochain, nous vous transmettons les observations à intégrer dans les documents qui seront utilisés lors du COPIL, remarques que vous trouverez plus bas.

En préambule, nous tenons toutefois à affirmer que nous ne saisissons pas les raisons pour lesquelles les remarques faites en vue du COPIL du 5 novembre dernier n'ont pas été prises en compte, elles portaient sur le secteur du chemin Sur-le-Beau. Les remarques qui suivent sont pratiquement identiques à celles qui ont déjà été transmises au comité de pilotage du projet d'agglomération.

Les remarques de la commune de Confignon portent sur les volets de la mobilité et de l'urbanisation.

Mobilité :

Le cahier No 41-1 propose la création d'une nouvelle route sur l'axe nord-sud le long de l'autoroute. Ceci permettant la réalisation d'un lien tangentiel entre le nord et le sud. À ce jour, un cheminement existe d'ores et déjà. Il est mentionné en page 68 (recommandations du COPIL) et 76 la création d'un nouvel axe routier permettant d'une part de relier le sud au nord avec un transport collectif ainsi que de déplacer le trafic individuel du chemin de Moulaz qui sera dévolu **de manière saisonnière** aux mobilités douces après la troisième étape des travaux de renaturation de l'Aire.

Nous réaffirmons que ce « nouvel » axe doit être dévolu aux transports publics (TP) et mobilités douces (MD). Le report de la charge du transport individuel (TI) du chemin de Moulaz sur cet axe engendrera inévitablement une pression sur le cours d'eau de l'Aire ainsi que des risques de développement urbain au nord de l'Aire le long de cet axe. N'oublions pas que l'une des idées du projet d'agglomération, maintes fois répétées, consiste à transférer le maximum de trafic sur l'autoroute de contournement. Le cours de l'Aire connaît déjà aujourd'hui une pression du côté sud, il est primordial de garder un dégagement au nord vers la zone de protection paysagère du coteau sud (voir plan directeur communal de Confignon).

D'autre part, le « barreau routier » de la Plaine de l'Aire doit principalement être destiné aux déplacements courts entre le sud de la commune (futur quartier des Cherpines) et le reste de la commune (village de Confignon – Cressy). Les distances entre ces différents quartiers permettent de transférer le TI sur le TP et/ou MD, volonté affichée par le projet d'agglomération. Si le barreau routier est accessible au TI, sa fonctionnalité sera celle d'un axe de transit. Pour mémoire, une voie TI entre le futur quartier des Cherpines et Cressy existe déjà par le biais de l'autoroute de contournement qui possède deux échangeurs (Perly-Certoux et sortie de Bernex).

De plus, l'autoroute de contournement a été mise sous terre dans les années 80 afin de ne pas dénaturer la zone de protection du coteau sud et la césure verte Rhône-Aire. Le barreau routier permettant le déplacement en MD, TP et surtout TI irait en contre-sens de la volonté initiale, à savoir la préservation de l'ensemble de ces périmètres.

Finalement, il est difficilement envisageable de réaliser un nouveau tronçon route de Base – route de Soral alors que le PAC Bernex-est prévoit une zone de verdure au sud de la route de Soral (voir le projet de loi de modification des limites de zones No)

La commune de Confignon souhaite que le barreau routier de la Plaine de l'Aire soit dévolu aux TP/MD, les transports individuels motorisés ne devant servir que pour les déplacements courts et non de transit comme cela sera inévitablement en créant « ce nouvel » axe.

En ce qui concerne la route de Base, il est impératif qu'un TP performant soit développé sur cet axe afin de répondre au futur quartier des Cherpines.

Urbanisation :

La commune de Confignon est favorable et comprend le développement urbain le long de la route de Chancy et au croisement de Confignon.

Toutefois, un PSD dans le secteur au sud du chemin Sur-le-Beau est maintenu alors que la Commune de Confignon avait déjà émis un avis négatif à cette nouvelle urbanisation. Nous répétons et insistons encore une fois que ceci n'est pas envisageable pour diverses raisons :

- a) La limite urbain/nature serait déplacée vers le sud augmentant la pression sur le cours d'eau de l'Aire. Rappelons que ce cours d'eau connaîtra déjà une pression au sud avec le développement du quartier des Cherpines, développement sur le territoire de la commune de Confignon et qui est soutenu ;
- b) En poussant le développement urbain vers l'ouest (barreau routier), la césure verte Rhône-Aire serait amputée alors qu'elle représente l'une des composantes naturelles majeures de l'agglomération ;
- c) Le risque à terme de voir l'urbanisation se poursuivre davantage à l'ouest (de l'autre côté du barreau routier) est important, ce qui dénaturerait considérablement le projet d'agglomération avec sa forme en « marguerite ». Ceci reviendrait également à urbaniser le périmètre de protection paysagère du coteau sud tel que prévu dans plan directeur communal de Confignon ;
- d) La commune de Confignon soutient déjà activement le développement du quartier des Cherpines, ce qui doublera la population de la commune en dix ans à peine. L'effort consenti est déjà important ;
- e) En lien avec le point d), nous rappelons que la commune s'est proposée initialement de développer le nord du quartier de Cressy, ce qui a été inscrit dans le cahier des charges des mandataires du PACA Bernex. L'étude menée par les mandataires démontre l'intérêt de son développement en tenant compte d'une interface paysagère pertinente telle que représentée

par la voie verte (voir PSD Bernex nord). Cette pertinence ne se retrouve pas dans le périmètre du chemin Sur-le-beau. De plus, le nord du quartier de Cressy permettrait l'accueil 500 logements complémentaires.

- f) Finalement, quelle sera la fonction vis-à-vis du secteur des Cherpines en face de cet espace vide du chemin Sur-le-Beau souhaité urbaniser dans le cahier No 40-1 ? à l'inverse, quelle sera la fonction du secteur des Cherpines, pour lequel le plan directeur de quartier est en cours de réalisation, face au secteur du chemin Sur-le-Beau ? Aucune indication n'est donnée dans le rapport.


Les éléments précités montrent que le secteur du chemin Sur-le-beau n'est pas pertinent pour un développement urbain. Ceci pour des raisons paysagères et de protection de la nature, mais également pour des raisons démographiques (triplément de la population dans les 20 prochaines années) liées aux différents projets prévus. »

D'autre part, l'une des caractéristiques du plan d'agglomération concernant la création de pôles régionaux tend à être perdu de vue dans le cadre de la synthèse du PACA Bernex - Plaine de l'Aire/Saint-Julien. L'étalement urbain tant rejeté dans le cadre du plan d'agglomération tend à devenir une réalité.

Nous souhaitons donc vivement que ces remarques soient **enfin** reconnues et considérées dans les travaux du PACA Bernex-Saint-Julien, ce qui n'a pas été le cas à ce jour, et réitérons notre volonté de ne pas urbaniser le secteur du chemin Sur-le-Beau.

Nous vous prions de bien vouloir recevoir, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.


Pour la Commune de Confignon



Dinh Manh UONG
Maire



Françoise JOLIAT
Conseillère administrative



Alain DREIER
Conseiller administratif